

Sujet : [INTERNET] EP La Clotte: observations sur le registre

De : Jacques VIAN

Date : 29/02/2024 16:54

Pour : Marie-Christine BEGUE <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : Marc Duriez <marc.duriez@neoen.com>

Bonjour,

Aucune visite lors de la permanence d'hier

Mais plusieurs observations sur le registre.

Bonne réception

Avec mes cordiales salutations

Jacques Vian

Commissaire enquêteur

—Pièces jointes : —

Registre_20240229_0001.pdf

3,4 Mo

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 13/02/2024 à 9H26 heures

Observations de M^(M)

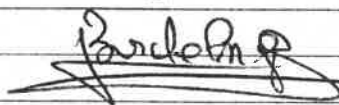
Sarrazin / Bardolène (Ebaunay)
Nous constatons le projet qui se situe
à la parcelle devant Bas Ebaunay (2-4 Ebaunay
12920 Cercoux.

des panneaux solaires de + de 3 mètres
seront installés sur la parcelle en face de notre
maison, pile en face.

Nuisances: pollution visuelle

- vu de la Paisanerie / les champs
- perte de la valeur de centre de la
maison.

Nous demandons à ce que le projet de
panneaux solaires change de parcelle



M. SARRAZIN

Observations de Mme Jasicki - le 22 février 2024

Je ne suis pas d'accord pour que ce projet s'implante
sur les 3 parcelles retenues par l'entreprise NEDEN

1 - La parcelle située en face des habitations à Bas
Ebaunay: • impacte visuellement les deux habitations
construites en pleine nature. Il est inadmissible que des
centrales photovoltaïques soient construites si proche des
habitations. Une haie ne pourra pas assez vite (minimum
3,50m).

• cette zone est une zone de chasse pour
les guépiers d'Europe, élaniers blancs, faucons crécerelles.
On y trouve des séraptes (orchidées).

2- La parcelle située plus bas dans le prolongement du chemin rural d'Ebavny (n° 749)

• Friche très riche en biodiversité (faune et flore). On y trouve de nombreux arbres fruitiers et autres espèces, ainsi qu'un couvert végétal dense propice au développement des espèces.

3- Beaucoup d'espèces sont impactées par le projet

- guépins, élanions, orobanches pourpres, œil du Christ...
- Beaucoup d'espèces réservoirs sont caractéristiques des espèces présentes dans les ZNIEFF.

4- Intérêt du projet agricole ?

Seulement 4,96 ha de terres en plus, ce qui représente à peine 25 T de foin par an alors qu'il en faudrait plus de 100 T pour les 32 bovins supplémentaires.

5- Pas de communication.

Les riverains de Flainet, d'Ebavny ne sont absolument pas au courant.

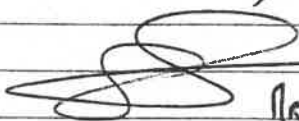
observations de TRIBENON - Sébastien le 22/02/2024
je m'oppose fermement à ce projet au vu de la proximité de nos habitations

- que fait-on aussi de la biodiversité ?
- pourquoi je n'ai jamais été informé de ce projet ?
- il y a beaucoup d'autres zones plus appropriées pour ce genre de projet

le 23/02/2024

Dans certains à nouveau le projet de Nooen,
Nous déplorons le manque de communication envers
les riverains concernés de Cercoux comme de la
Clotte.

Aucune réunion n'a été faite, ni est prévue.
Toutes les études de la flore et la faune ont
été faites en apparence, mais aucune sur le
bien être des Riverains (Riverains) a proximité
du projet.

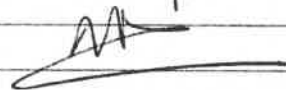
~~Bachelard~~  Mr SARRAZIN

le 26/02/24 Nathali PULNER habitante de la Clotte

Je ne suis pas d'accord avec ce projet de
culture solaire : cela artificialise des terres
agricoles, au profit d'une entreprise privée. Le
projet agricole associé semble tout à fait fumeux,
faire pâturer des bœufs sous des panneaux
photovoltaïques n'est certainement pas bénéfique
pour les animaux ni pour la qualité de pâturage.
Ces terres agricoles en friche ou en pâture
comportent une biodiversité riche que l'étude
d'impact ignore ou minimise.

De plus ce parc photovoltaïque est prévu à
proximité de 2 habitations : le cadre de vie
de ces riverains sera fortement dégradé.

Je ne suis pas contre l'implantation de panneaux
solaires mais pas n'importe où ni n'importe comment.



le 26/02/24 BILLAUD Annie (habi-
tante de la commune de Clérac

Je n'ai plus assez de temps pour examiner
les documents, notamment l'étude d'impact

Je déposerai donc plus tard, mais je peux
d'ores et déjà dire que l'implantation de
panneaux photovoltaïques, certes indispensa-
bles, devrait ~~être~~ être privilégiée en priorité
sur les toitures et les surfaces déjà stérilisées
(parkings, toitures, friches industrielles etc...)
D'autre part, la proximité immédiate avec
les habitations (Bas Ebony) n'est pas admis-
sible.

Je reviendrai donc pour un examen du
dossier.

ARM

Revenue le 27 - Consultation étude d'impact
pendant 2h30 = documents cartographiques
presque illisibles -

ARM

W